

"Mater semper certa est"

Par meli63, le 31/03/2018 à 18:26

Bonjour!

J'espère que vous allez bien.

Je galère sur une dissertation qui est la suivante "Mater semper certa est".

En effet, je pense avoir trouvé un plan, mais je ne sais pas si c'est celui qui correspond.

J'ai peur de faire hors sujet...

Et il faut à tout prix que je rattrape mes notes.

Ainsi, j'ai choisi comme plan:

I/ La filiation biologique respecte l'adage « mater semper certa est »

- A) La filiation légitime pour les enfants nés de couples mariés
- B) La filiation naturelle pour les enfants nés de couples non mariés

II/ La filiation adoptive contredit l'adage « mater semper certa est »

- A) La filiation entre la mère et l'enfant pour une PMA et GPA
- B) La filiation entre les parents et un enfant adopté

Pouvez vous me donner un avis le plus rapidement possible s'il vous plait ?

Merci d'avance,

Meli63

Par Camille, le 31/03/2018 à 18:56

Bonjour,

Créer deux files rigoureusement identiques à près d'une heure d'intervalle, vous vous croyez où, là ?

[smile35]

Par meli63, le 31/03/2018 à 19:12

Bonjour,

Deux files? De quoi me parlez vous?

J'ai pas crée deux sujets à ce propos où alors il s'agit d'une erreur...

Je ne comprends pas?

Par meli63, le 31/03/2018 à 19:13

En effet, je viens d'aller voir! Mais je ne comprends vraiment pas ! J'en suis désolée.

Par LouisDD, le 31/03/2018 à 19:26

Salut

Pas de souci c'est réglé, c'est souvent des relances de données si vous faites un rafraîchissement de la page... Mais attention tout de même

Par meli63, le 31/03/2018 à 19:46

Ah mince! Je fais souvent des rafraîchissements de la page justement pour voir s'il y a de nouvelles réponses ahah..!

Par meli63, le 02/04/2018 à 12:46

Vous avez pas une idée...?

Par LouisDD, le 02/04/2018 à 12:56

Salut

En effet c'est pas super inspirant...

A part expliquer l'adage et soulever les problèmes de l'adoption (qui n'est pas vraiment un problème...), de l'abandon et de la GPA... Je vois pas quoi dire de plus...

Par meli63, le 02/04/2018 à 13:00

Donc tu penses que mon plan rentre dans le sujet ? Enfin qu'il est bien complémentaire et tout ?

Par LouisDD, le 02/04/2018 à 13:57

Ba le truc c'est qu'il faut souligner qu'avant (à l'origine de l'adage) c'était sur ce fondement qu'on créait le lien de filiation entre fils et mère.

Mais forcément avec les évolutions de la famille, adoption, accouchement sous X (pas abandon comme indiqué dans mon précédent message), GPA, même si dans les fait oui on sait de quelle mère il provient, Ça ne veut pas nécessairement dire que le lien de filiation est établi.

Donc sûrement une introduction qui parle de ces évolutions, un I sur le principe (inscription sur l'acte de naissance du nom de la mère ce qui est une limite à l'automacité de la création du lien de filiation/l'anonymat qui est déjà une première exception pour ne pas le créer) et un II sur les problèmes soulevés par les nouvelles avancées (GPA: une mère renoncerait à son lien de filiation certain, au profit d'une autre, sorte de contractualisation du lien de filiation, adoption avec le lien de filiation qui est transféré, PMA: porte ou pas atteinte à cet adage, selon que c'est du côté du père que ça coinçait [donneur] Ou Si c'est une intervention à cause de la mère, où ethiquement on peut se dire est ce que c'est vraiment un bébé à sa maman ou le fruit de la science tout en restant côté moral puisqu'à l'a naissance c'est comme si rien ne s'était passé...)

Faites juste bien attention de rester sur la mère et pas les parents en général.

A plus

Par meli63, le 02/04/2018 à 15:22

Salut!

Merci bien pour tes infos!

Du coup tu penses que je devrais changer mon plan?

Avec tes idées et conseils j'ai rajouté plusieurs phrases sur mon introduction et sur le plan, j'ai choisis :

I/ Le principe de l'adage "mater semper certa est"

- A) La filiation légitime (...) 'j'ai pas changé'
- B) La filiation naturelle (...) j'ai pas changé'

II/Les différents problèmes que soulève cet adage "mater semper certa est" A)j'ai pas changé

B)j'ai pas changé
Qu'en pensez-vous ?
Merci pour votre aide,
Meli63

Par LouisDD, le 02/04/2018 à 17:09

Salut

Si vous effectuez là distinction filiation naturelle et filiation légitime, il va falloir le justifier, et montrer que l'abolition de la distinction entre les deux sert votre propos.

Ensuite pour être encore plus dans le détail, le II devrait pas être intitulé problème mais plutôt inadéquation avec la notion de famille moderne.